

GT CSAS SCL du 27 juin 2024 Des nouvelles, mais pas trop !

Ce groupe de travail était consacré à la situation budgétaire du service, à la réorganisation des laboratoires, ainsi qu'à la situation du laboratoire des Antilles et les conséquences des JOP au SCL.

Un peu comme dans le film « Un jour sans fin », un groupe de travail où l'on n'aura pas appris grand-chose sur la réorganisation du SCL. On a un peu l'impression de se répéter, mais si vous cherchez des scoops, du sensationnel, du croustillant sur le sujet : passez votre chemin !

1. Budget : au rupteur !

Si l'actualité générale est morose, du côté des moyens de fonctionnement du service ce n'est pas rose non plus.

Le SCL a vu son budget annuel être sérieusement amputé après le « coup de rabet budgétaire » et son corollaire, le gel de la réserve de précaution. Le budget annuel est donc passé de 6,7 à 6,2 millions d'euros. Dans un contexte de flambée des prix de l'énergie et des consommables, de certains gaz comme l'hélium, la situation budgétaire s'est donc sérieusement tendue, la dotation globale de fonctionnement 2024 correspondant de fait à 80% du réalisé 2023 ! A ceci s'ajoute une annulation de crédits de 300 000 € l'année dernière, la consommation sera reportée sur cette année, entamant d'autant plus l'enveloppe.

Au-delà du montant des crédits, c'est leur disponibilité qui a posé problème au SCL en fin de premier semestre 2024. En effet l'enveloppe budgétaire (autorisations d'engagement ou AE notamment) est mise à disposition en plusieurs tranches. Mauvaise nouvelle, la mise à disposition du troisième quart a été retardée, occasionnant des blocages dans les commandes.

Pour l'Unité de Direction (UD), techniquement le SCL disposait des crédits mais ils n'étaient pas « accessibles ». Certes, mais le ressenti dans les laboratoires a été bien différent, augmentant la crainte des collègues pour l'avenir du service. Désormais, le SCL a de quoi fonctionner en juillet août... Certes, ce n'est pas de la navigation à vue, mais la visibilité n'est toutefois pas très bonne !

Pour la fin de l'année, l'UD cherche à se donner des marges de manœuvre en trouvant des moyens pour le fonctionnement du service partout là où c'est possible :

- 300 000 € facturés à la DGAL (analyses déjà effectuées pour la DGAL avant le transfert SSA).
- L'enveloppe budgétée pour l'IFECD est réorientée. Comme le SCL n'a pas les moyens pour finir l'IFECD 1, cela dégage environ 400 000 €.
- L'UD va réinjecter 700 000 € pour le fonctionnement, mais au regard du surcoût de l'activité on est dans une gestion quasiment au jour le jour.

Malgré ces efforts on reste sur de la navigation à vue. L'UD a donc demandé une dotation complémentaire de crédits, à hauteur de plusieurs millions par an, pour :

- Mettre en œuvre la réorganisation du service,
- Répondre aux besoins qui pourraient naître de l'IFECD 2,
- Faire face aux besoins liés à l'activité des DGR en investissement et fonctionnement.

Voilà ce qui est demandé... Le résultat est quant à lui plus incertain au regard du contexte politique actuel ! Les arbitrages sont habituellement rendus courant juillet, le Chef du SCL estime probable que les arbitrages soient remplis courant août. Wait and see...

2. Chantiers relatifs à la réorganisation du service

Le chef du SCL est revenu sur le paragraphe de la déclaration préalable intersyndicale qui « *apporte son soutien aux collègues qui localement ont pu être tancés* ». Pour lui ce paragraphe fait allusion à la préalable des agent·es du laboratoire de Bordeaux qu'il a trouvée agressive et qu'il a dénoncée comme de la provocation. Il refuse le terme « tancés » et il ne souhaite plus revenir dessus.

Pour **Solidaires CCRF et SCL**, au-delà de la forme, le Chef du SCL doit répondre aux préoccupations et aux peurs des agent·es sur les manques d'effectif, de moyens et sur la réorganisation du service. En ce concerne celle-ci, les collègues demandent juste que les options soient enfin dévoilées après 4 années d'attente. Force est de constater que la tournée des laboratoires effectuée n'a pas levé les interrogations qui continuent de se poser ce qui augmente les sentiments de crainte, de peur et de colère.

Lors du Comité STRATégique (COSTRAT) du 15 avril les trois directions générales n'avaient émis aucune objection formelle au schéma de réorganisation présentée par l'UD, qui prévoit la fermeture d'un ou plusieurs laboratoires. Les trois DG souhaitaient toutefois obtenir des éléments complémentaires concernant l'impact de cette réorganisation sur les personnels du SCL. Elles voulaient également obtenir des garanties sur la qualité de service assurée par le SCL à leur profit (délais d'acheminement, délais d'analyse et offre de service).

Le Comité de pilotage, qui était prévu le 24 juin, est reporté au 5 juillet. L'UD fournira un document pour répondre aux interrogations des deux Directions de Rattachement (DR).

Le Chef du SCL attendait la validation de l'hypothèse de fermeture de laboratoire pour travailler sur le sort des personnels. Il estime que cela s'est passé de cette façon lors de la fermeture du laboratoire de Paris.

Solidaires est intervenu pour rappeler que les 2 DR doivent se préoccuper de l'accompagnement social des agent·es du SCL. Dans le cas de fermeture de laboratoire, elles doivent s'engager à mettre à disposition des postes pour les agent·es du SCL qui ne souhaiteraient pas rejoindre leur nouveau lieu d'affectation.

Pour le Chef du SCL, l'accompagnement social est un sujet compliqué, qui a été abordé avec les DR mais sans entrer dans les détails. Il a évoqué les difficultés d'obtenir des réponses des 2 DR, et en particulier la DGDDI, concernant leurs souhaits en termes de localisation des analyses et des études confiées au SCL. Il déplore que la réorganisation soit portée exclusivement par l'UD.

Le Chef de SCL a illustré son propos par le classement tarifaire de proximité. Si la DGGDI estime que ce classement peut être fait n'importe où alors l'UD peut fermer le domaine du Havre. Il a précisé que le classement tarifaire réalisé par le laboratoire du Havre ne nécessite pas d'analyse, c'est un travail douanier qui pourrait être fait par les collègues du SCL au profit de la direction régionale des douanes du Havre.

Pour **Solidaires**, ces propos laisseraient à penser que Le Havre est menacé de fermeture mais comme le Chef du SCL refuse de dévoiler le plan de réorganisation, nous sommes encore et encore dans le flou... Les réunions se suivent et se ressemblent avec le même discours général sans aucune transparence sur le schéma de réorganisation élaboré !

3. Laboratoire des Antilles.

Le Chef du SCL s'est félicité d'une avancée significative du dossier. En effet, le dernier lot a été notifié le 19 juin et le chantier devrait commencer tout début juillet et prendre entre 4 et 6 mois. L'UD envisage un déménagement début d'année 2025.

Mais il reste le problème du financement de l'aménagement (achat de paillasse...) du laboratoire et du déménagement en lui-même. D'après les premières estimations il faut compter entre 6 à 10000€ par machine.

L'UD a demandé des crédits au SG. Si celui-ci remplace les 400 000€ engagés en début d'année, cela permettrait de dégager une partie pour le déménagement.

A terme, le SCL reprendra le dialogue avec la préfecture pour que le laboratoire récupère l'activité de recherche de la chlordécone dans les matrices minérales. Ces analyses permettront une cartographie de la pollution en Guadeloupe et peut-être aussi de la Martinique. Dans un deuxième temps, des analyses sur les matrices animales seront envisagées.

Solidaires exprime sa satisfaction que ce dossier avance pour améliorer les conditions de travail des agent-es et pour développer les activités de ce laboratoire. Enfin, est-on tenté d'ajouter !

4. JOP

Le SCL est impacté par les JOP de deux manières :

- Conséquences sur l'activité du service : la DGAL demande un maintien des capacités habituelles, le SCXL n'étant pas en charge des analyses en cas de toxi-infection. La CCRF et la DGDDI n'ont pas demandé non plus d'activité supplémentaire. Par précaution, l'UD a souhaité maintenir une capacité a minima pour les en cas de besoin. Ces sujets ont été validés en CODIR. A noter qu'en absence de restriction de congés, il n'y aura pas d'octroi de primes spécifiques en contrepartie.
- Conséquences sur les collègues : trois sites sont potentiellement impactés : l'UD (transports, proximité de la piscine des Tourelles, site d'entraînement pour la natation et le triathlon) Massy (RER B), voire Villeneuve d'Ascq. L'UD appliquera les instructions du Secrétariat Général à savoir l'encouragement au télétravail et aux horaires décalés ou adaptés aux épreuves. Bien entendu il est plus facile de télétravailler à l'UD qu'au sein des laboratoires. Le télétravail pourra être étendu jusqu'à 5 jours par semaine. Les QR codes dans le cadre du trajet domicile travail doivent être demandés de manière individuelle. Le modèle d'attestation employeur doit être fourni prochainement par l'UD.

L'UD a également rappelé le rehaussement de 10 jours du plafond de jours de télétravail indemnisés (pour rappel, actuellement, c'est 2,88 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 € par an).

Les dispositions relatives au CET ont également été modifiées. [L'arrêté du 22 février 2024](#) s'applique également aux personnels du SCL et modifie les dispositions existantes :

- Le nombre de jours maximal pouvant être versé sur le CET est porté à 20 jours (au lieu de 10 jours) ;
- Le plafond global de jours épargnés sur le CET est porté à 70 jours (au lieu de 60 jours). Pour les agent-es dont le nombre de jours épargnés au titre de 2023 excède 60 jours, le plafond est porté au nombre de jours épargnés augmenté de 10 jours.

Les trajets domiciles – travail pourraient être impactés à partir du 18 juillet. Ce sujet a été évoqué avec les RE. Par exemple, la flamme olympique passerait à Massy le 22 juillet. Elle arriverait à 12h26 et partirait à Marcoussis à partir de 14h. Ce passage n'aura normalement pas d'impact mais la préfecture pourrait, au dernier moment, décider de la fermeture de sites qui aurait une incidence sur les déplacements.

Questions diverses

CIA

Solidaires a interrogé l'UD sur les règles d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA). L'UD a fourni un cadrage identique à l'ensemble des RE, mais il peut y avoir ponctuellement des orientations particulières. Comme c'est un acte de management du RE, la décision finale lui revient. L'UD serait attentive aux remontées des labos et elle se rapprochera des RE pour avoir des éclaircissements en cas de fortes différences entre laboratoires. En cas de problème, n'hésitez pas à alerter le syndicat !

L'UD a également précisé que le montant attribué dépend des CREP 2023 et non des indicateurs des domaines. Le Chef du SCL a indiqué ne pas être un ayatollah des indicateurs, le SCL devant certes rendre des comptes, mais certaines situations de dégradation des délais d'analyse peuvent se justifier en raison par exemple de pannes de matériel.

Semaine en 4 jours

Le GT ministériel traitant de ce sujet ayant été annulé, le SCL a arrêté ses travaux.

Indicateurs

Les indicateurs reprennent désormais l'activité au profit de la DGAL.

Restauration :

Au Vitalys, après la fermeture du restaurant collectif, un système de commande via le site www.refectory.fr a été instauré. Grâce à la contribution de la DGDDI le prix du repas est réduit. Les repas sont commandés avant 10 heures et sont livrés vers 12h30. Les collègues de l'UD peuvent aller au restaurant et utiliser les micro-ondes, solution qui semble satisfaire tout le monde.

A Lyon, un accord a été signé avec un restaurant proche du laboratoire. Cette solution semble également satisfaire les collègues.

Mutations 2024

Au SCL, un accord datant de plusieurs années entre l'UD et les OS prévoit que les lauréats des concours internes SCL (« vrais internes ») ne sont pas obligés de partir du laboratoire même s'il n'existe pas de poste dans leur laboratoire. Cette « règle » ne s'applique pas « aux faux internes ».

L'UD précise qu'il est demandé aux « vrais internes » s'ils souhaitent ou non bouger, ils reçoivent la liste des postes avant les autres lauréats. Il est donc possible aux « vrais internes » de bouger.